



Le dispositif « Plus de maîtres que de classes » sacrifié ! Les enseignant-e-s disent NON !

Tous les postes de PMQC en éducation prioritaire seront supprimés à la rentrée 2018 pour la mise en œuvre de la mesure classe dédoublée (tous les CP en REP, CP et CE1 en REP+).

Si la baisse des effectifs est un des leviers fondamental pour la réussite des élèves et l'amélioration de nos conditions de travail, elle ne doit pas :

- se limiter aux classes de CP (et CE1 en REP+).

Des créations postes sont nécessaires afin de faire baisser le nombre d'élèves dans toutes les classes de Gironde en REP et hors REP. Les créations de postes sont également nécessaires afin de recréer des postes de RASED, de remplaçants, de formateurs...

- avoir pour conséquence, la disparition d'un dispositif efficace pour la réussite des élèves.

Les postes PMQC ont permis aux équipes d'engager une réflexion sur leurs pratiques, de bénéficier d'un enseignant supplémentaire pour l'école et de favoriser les apprentissages des élèves.

Un poste de PMQC permet un réel travail d'équipe au service de la réussite des élèves. La mesure CP (et CE1) dédoublé, telle quelle est mise en oeuvre dans notre département avec le profilage, laisserait croire qu'un-e enseignant-e seul-e aurait la recette miracle.

Le SNUipp-FSU continue de demander qu'un bilan des dispositifs de PMQC soit réalisé.

Audiences collectives des écoles à la DSDEN mercredi 7 février après-midi : Venez demander le maintien du poste de PMQC !
Renseignements auprès du SNUipp-FSU.

Motion du Conseil des maîtres

Le conseil des maitres de l'école

réuni les'adresse à Monsieur le DASEN de la Gironde.

Nous demandons:

- le maintien de tous les postes de PMQC.
- du temps et de la formation afin de continuer à faire vivre et améliorer ce dispositif, pour la réussite des élèves.

Nom, qualité et signature des membres du conseil des maîtres

Motion à envoyer à ce.ia33-cabinet@ac-bordeaux.fr
Et à snu33@snuipp.fr